

Conseil d'école du mardi 14 octobre 2025
école primaire publique de Quintin

Présents :

Les représentants de la Mairie de Quintin : M. C. (Maire) et M. Q. (Conseiller délégué aux affaires sociales et à l'école publique)

La directrice : Mme M.

Les enseignantes : Mmes D., G., H., M., R., B., L., V.

Les représentants des parents d'élèves : M. Pierre H. (maternelle bilingue), Mme Angéline F. (CM1), Mme Nolwenn G. (CM2), M. Armand D. (élémentaire bilingue), Mme Selma S. (CE2), M. Yoann P. (CE2), Mme Valérie T. (CM1), Mme Katell D. (CM2)

Les représentantes du personnel municipal : Mme L. et Mme B.

Absents excusés :

Mme B., Inspectrice de l'Education nationale,

Les enseignantes : Mmes D., L., R. et B.

Les représentants des parents d'élèves : Mme Mélina D. (MS-GS), Mme Eva P. (TPS-PS-MS), Mme Maëva R. (maternelle bilingue), Mme Amélie B. (CP-CE1), Mme Mahaut V. (CP-CE1), Mme Marion D. (CE2), M. Joachim B. (maternelle bilingue) et Mme Elise G. (*élémentaire bilingue*)

Suivant l'ordre du jour :

Après un tour de table de présentation :

Rappel du rôle du conseil d'école

Fixé par le décret n°90-788 du 6 septembre 1990, le conseil d'école est constitué pour une année. Il se réunit au moins une fois par trimestre. Il vote le règlement intérieur, émet des avis, présente des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toute question en lien avec la vie de l'école. Il adopte le projet d'école.

A l'issue de chaque séance, un procès-verbal est dressé par le président du conseil. Ce compte-rendu est porté à la connaissance des parents de l'école, ainsi qu'à l'Inspecteur de circonscription et à la Mairie.

Rôle des représentants des parents d'élèves : Les parents élus sont le relais entre les parents, l'équipe pédagogique et la municipalité.

Le nombre de représentants de parents élus doit au moins être égal au nombre de classes de l'école. (9 cette année).

Les élections des représentants des parents d'élèves

Les élections se sont tenues le vendredi 10 octobre 2025.

La liste représentant l'EPA comportait 16 parents candidats : 9 titulaires et 7 suppléants.

Aucune autre liste ne s'est présentée.

La liste électorale comportait 217 électeurs, 141 électeurs ont pris part au vote.

Sur ces 141 bulletins, 23 bulletins étaient nuls ou blancs et 118 étaient exprimés, soit 64,98 % de participation. Le taux de participation est donc en légère baisse par rapport au taux de l'an dernier où il était de 68,09 %.

Motifs de bulletins nuls les plus fréquents : signature oubliée sur l'enveloppe blanche et marque distinctive (nom et/ou signature) sur l'enveloppe de couleur.

Comme l'année passée, le vote s'est tenu exclusivement par correspondance.

Vote pour la reconduction du vote exclusivement par correspondance aux élections des représentants des parents d'élèves pour l'année prochaine :

Rappel vote en conseil d'école :

Le conseil d'école est composé des membres suivants :

- Directeur de l'école, qui préside le conseil
- Ensemble des enseignants affectés à l'école
- Maire ou son représentant
- Conseiller municipal ou président de l'intercommunalité
- Représentants élus des parents d'élèves (cette année 9 parents titulaires).
- Délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles.
- Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école

L'ensemble de ces membres a le droit de vote.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'école pour les affaires les intéressant

- les médecins chargés du contrôle médical scolaire, les infirmiers et infirmières scolaires,
- les agents spécialisés des écoles maternelles

Les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister aux séances du conseil d'école. Ils ne peuvent prendre part au vote de droit que s'ils remplacent un représentant de parent titulaire absent.

Question soulevée sur le taux de participation et les modalités de vote. La question du vote électronique a été posée. Mme V. explique que la solution avait été envisagée dans l'école où elle travaillait précédemment mais que le coût était trop élevé pour une seule élection.

Vote pour la reconduction du vote exclusif par correspondance : unanimité des votants.

Le scrutin par correspondance est *reconduit*.

Vote du règlement intérieur :

Le règlement intérieur de l'école a été modifié lors du conseil d'école du 24 juin 2025. Il est donc entré en vigueur à la rentrée scolaire 2025.
Aucune modification proposée à l'heure actuelle.

Vote pour la reconduction à l'identique du règlement intérieur du 24 juin 2025 :

La reconduction à l'identique du règlement intérieur est : adoptée à l'unanimité

Rappel horaires de l'école : quelques familles arrivent fréquemment en retard. Nous rappelons que nous n'avons pas de gardien(ne) pour ouvrir la porte et que ces retards perturbent donc les classes.

Organisation pédagogique et effectifs :

Au 14 octobre 2025, 157 élèves sont inscrits à l'école dont 12 élèves dans le dispositif ULIS et 27 en filière bilingue.

1 élève de GS arrive le 3 novembre et 1 TPS est inscrit pour une rentrée début 2026.

Les élèves sont répartis ainsi :

Mme D. et Mme L. (lundi/mardi) ou Mme L. (jeudi/vendredi): **TPS/PS/MS** : 19 (5- 8-6)

Mme G. et Mme B. : **MS/GS** 19 (11-8)

Mme H. et Mme L. : **Bilingue TPS/PS/MS/GS/CP** 12 (1-4-3-3-1)

Mme M. et Mme D. (le jeudi): **CP-CE1** : 25 (11- 14 dont 2 élèves du dispositif ULIS)

Mme R. : **CE2** : 23 élèves (dont 5 élèves du dispositif ULIS)

Mmes M.(les lundis et mardis) et L. (les jeudis et vendredis) **CM1** 22 (dont 3 élèves du dispositif ULIS)

Mme B. : **CM2** : 22 (dont 2 élèves du dispositif ULIS)

Mme L. **Bilingue CE1-CE2-CM1-CM2** 15 (4-2-3-6)

Mme V. et Mme B. (lorsque Mme V. est en formation) et Mme J. (AESH) : **Dispositif ULIS** 12 élèves (2 ce1/5 ce2/ 3 cm1/2 cm2)

Mme R. est enseignante remplaçante rattachée à l'école.

Sécurité :

PPMS :

Les écoles, comme tout autre établissement accueillant du public, peuvent être exposées à différents types de risques majeurs ou de menaces : risques majeurs d'origine naturelle (cyclone, inondation, submersion marine, séisme, mouvement de terrain, etc.), technologique (nuage toxique, explosion, radioactivité, etc.), intrusion de personnes malveillantes, attentats ou toute forme d'attaque armée, violences au sein ou aux abords de l'école.

Chaque école prépare ainsi « sa propre organisation de gestion de l'événement » (Code de la sécurité intérieure, article R. 741-1). Il s'agit du plan particulier de mise en sûreté (PPMS), qui décrit la conduite à tenir face à ces risques et menaces.

Actuellement il existe deux PPMS distincts :

-PPMS Intrusion

-PPMS Risques majeurs

Selon chaque événement, un dispositif est mis en place (s'échapper ou se mettre à l'abri) avec un signal différent en fonction de l'alerte.

Les services de gendarmerie disposent des PPMS afin de pouvoir intervenir si besoin.

Pour l'année 2025-2026, les PPMS de l'école publique de Qunitin vont être unifiés. A ce titre, Mme D., Conseillère pédagogique de la circonscription, chargée notamment de la mission sécurité interviendra à l'école le 13 novembre afin d'aider à la rédaction de ce nouveau document. La présence des services techniques à cette réunion est souhaitée.

Il est rappelé que pour toute constatation d'intrusion, l'alerte doit être faite en téléphonant au **17**. En cas de menaces majeures d'origines naturelles, des instructions peuvent être données via les radios **France Bleu (102,7) et France Inter (89)**.

Bilans des exercices réalisés :

Les premiers exercices incendie ont été réalisés en septembre. L'évacuation s'est bien déroulée sur les deux sites. Un point d'alerte cependant concerne l'alarme incendie de l'école élémentaire qui n'est pas indépendante électriquement et qui ne serait plus alimentée en cas de coupure de courant.

Les exercices concernant le PPMS avec entraînement à la mise à l'abri ont été réalisés courant octobre. Ces exercices ont permis d'attirer l'attention sur :

- le signal d'alerte sur les deux sites. Ce dernier n'est pas audible de tous en fonction du lieu de déclenchement. De plus, le signal actuel n'est pas viable. Il ne peut être déclenché par tout le monde notamment. Tant la mise en route de l'alerte que la fin de l'alerte suppose un déplacement dans toute l'école de la personne qui lance le signal. De plus, il n'est pas possible de différencier plusieurs signaux.

- A l'école maternelle, des salles ne disposent pas de portes qui ferment et les classes ont de nombreux vitrages.

Police municipale :

Avec le jour qui diminue, une demande sera à nouveau formulée auprès de la police municipale afin de venir patrouiller aux abords de l'école dès la reprise au 3 novembre.

De plus, certains parents ont fait remonter le fait que de nombreuses personnes ne respectaient pas la nouvelle loi concernant l'interdiction de fumer aux abords de l'école. Aussi, une demande de patrouille régulière a également été formulée par ces derniers.

La demande de rappeler également aux taxis de se garer sur les places de parking et non sur la rue Lecuyer voir sur les passages piétons de la rue Lecuyer a été faite. Un courrier de rappel sera fait.

Phare :

Il s'agit du protocole de prévention des situations de harcèlement.

Son objectif principal est de **baisser le nombre de situations de harcèlement** au moyen d'actions diverses.

Au sein de l'équipe, Mme G. et Mme V. sont formées. Une partie des enseignantes sera formée en 2026.

Comment ce protocole est concrètement mis en place :

- 1)Repérage des **signaux faibles** (isolement, changement d'humeur, perte d'entrain)
- 2)**Méthode de préoccupation partagée**, qui permet de mobiliser les élèves et les personnels.

Il s'agit d'une méthode qui se présente sous la forme **d'entretiens individuels**, d'une part avec l'élève **cible** de brimades, et d'autre part avec les **intimideurs ainsi que d'élèves « neutres »**. A ce titre, dans le cadre du protocole, **tous les élèves de l'école sont susceptibles d'être reçus et entendus**.

Le but étant d'**agir vite** afin d'éviter que les brimades se transforment en harcèlement avéré.

Nous profitons de cette opportunité pour rappeler le numéro d'écoute "non au harcèlement, le **3018**."

Travaux :

Travaux réalisés : merci aux services techniques

- rideaux salle Mme G. posés durant les vacances
- Objets roulants arrivés
- Mise en place des tubes néons en remplacement de l'ancien système dans les classes.
- lumières extérieures cour élémentaire pour éclairer matin/soir garderie (à tester si cela est suffisant)
- remplacement d'un carreau flouté par une vitre non floutée afin de pouvoir identifier qui sonne à la porte de la garderie sans avoir à ouvrir la porte, pour raisons de sécurité. Mise en place d'une vitre avec filtre sans tain garderie (mais intérieur visible lorsque les lumières sont allumées notamment). Une solution est en cours mais il faut s'assurer que les agents auront toujours une bonne visibilité).
- tracés cour arrière maternelle pour objets roulants.
- poursuite installation du PASS (maternelle et élémentaire).

Nous remercions M. le Maire d'avoir accepté que le chauffage soit allumé dans les écoles avant les vacances.

Nous remercions également le fait que les élèves arrivant par car puissent dorénavant attendre au chaud à la garderie avant l'ouverture des portes à 8h20.

Travaux/investissements demandés :

Maternelle :

-Tables cour maternelle. Devis fait chez Manutan pour un montant de 1123 euros la table. Un nouveau devis moins cher est-il possible ? Ou une autre solution ?

- Portails :le portail principal menace de s'effondrer. L'arbre « responsable » doit être malheureusement abattu le 20 octobre en même temps que 2 autres arbres morts dans les 2 cours de l'école maternelle. La maçonnerie du portail pourra par la suite être entreprise. Des travaux sur le portail de la cour avant donnant sur la rue doivent également avoir lieu.

-Demande concernant les arbres : si possible conserver des fins tronçons du bouleau abattu pour en faire des « bancs » pour le jardin partagé + reboiser les cours avec les essences d'arbres possibles. (une réflexion sera débütée à ce sujet). Monsieur le Maire informe sur l'action entreprise par la ville de replanter un arbre pour chaque arbre abattu.

-Marquages au sol : 1ère partie du devis de 3180 euros auprès du SIVAP : 2 labyrinthes + des tracés blancs doivent être faits le mercredi d'avant les vacances (15/10/25). La 2ème partie (marelles) doit être réalisée en 2026.

-Petit train/ structure : où en est le devis avec le lycée Jean Monnet ? Rien de nouveau à ce jour.

-Robinets poussoirs en maternelle : demande réitérée.

-PC sous windows 10 : quelle solution lors de la fin des mises à jour ? Un plan de renouvellement est à l'étude. La question de passer sous système d'exploitation Open Source est à l'étude.

-Entretien des objets roulants et de la cour demandée durant les vacances + nettoyer la mousse dans l'allée arrière de l'école maternelle.

Elémentaire :

-Rideaux pour les salles d'élémentaire : ont-ils été mis au plan d'investissement ? Ils sont toujours inscrits sur le plan 2026

-Fenêtres : beaucoup de fenêtres ferment mal et donc déperdition de chaleur. Les services techniques sont en train de toutes les réparer.

-Tapis de yoga : un devis de 660 euros fait. Si achat, cela aurait été pris sur le budget fourniture. Or, il s'agit de matériel pérenne et donc investissement. Une autre solution est-elle envisagée ? Cette demande sera mise à l'étude du budget 2026. En attendant, une solution de prêt de tapis de la salle Vau de Gouët est proposée.

-Vidéoprojecteurs Mme L. et BCD : la société SBSI viendra faire un devis le jeudi 16 octobre pour déplacer l'ancien vidéoprojecteur de Mme L. vers la BCD et le vidéoprojecteur de la classe 52 vers la classe de Mme L.

-Ordinateur qui pilote les tablettes : A l'étude.

-Barre scan :devis demandé à SBSI

Demande réitérée de crochets en inox dans les toilettes afin de rendre le système plus simple pour les jeunes élèves et de faciliter l'ouverture de la porte en cas d'élève restant coincé. Devis auprès d'un fournisseur moins cher doit être trouvé.

Sécurité :

-Alarme incendie :en cours de devis

-Alarmes PPMS : en cours de devis

-Système ouverture porte principale élémentaire :un nouveau système doit être trouvé car le système antipanique actuel ne permet pas de déclencher l'ouverture de la porte à distance.

-Contrôle entretien des jeux de cours : nouveau devis plus concurrentiel fait. Une date d'intervention est-elle prévue prochainement ? Il faut revoir si la date a bien été actée.

-projet aménagement de la rue Léquyer

Un projet d'aménagement de la rue Léquyer (végétalisation, fresque et bancs) est en cours. Où en est le projet ? A l'heure actuelle le projet est en « stand-by » du fait des coûts qu'il engendrerait.

Projet de réaménagement du groupe scolaire : réunion à la Mairie le 06 novembre afin de restituer les 2 scénarios proposés par le programmiste APRITEC.

Projets de classe :

L'équipe enseignante souhaite avant tout remercier l'Amicale Laïque et tous les parents qui participent aux actions organisées et qui permettent ainsi le financement de tous ces projets et sorties. En effet, sans moyens financiers et sans parents accompagnateurs, nous ne pourrions offrir toutes ces expériences aux élèves.

Maternelle :

Bal breton pour les 3 classes

Interventions au jardin partagé les vendredis matins pour les classes de Mmes D. et H.

3 séances dispositif Cinécole (au cinéma Le Rochonien de Quintin)

Correspondance de la classe de Mme D. avec une classe de maternelle du Vieux-Bourg

Festival Marionect'Ic

Animation « M' tes dents » pour les GS

Découverte des dangers dans une maison (MS et GS)

Découverte d'un instrument de musique par période.

Elémentaire

Les CP-CE1 sont allés à Bothoa en septembre.

Les CM2 sont partis en voyage scolaire 1 semaine à Fréhel en septembre. Nous remercions Mme B. pour ce projet.

Cycles natation : du CP au CM2 10 séances

Chorale dans toutes les classes. Participation aux défilés du festival des chanteurs de rue les 8 et 9 novembre

Salon du livre : 4 et 5 décembre

Ecole et Cinéma : 3 séances

Cadre projet cinéma CM1 : sortie de prévue à la Cité des Télécoms pour exposition sur les effets spéciaux

Une séance de cinéma pour Noël offerte par la mairie pour tous les élèves de maternelle et d'élémentaire.

D'autres projets en cours de préparation.

questions diverses

- Le temps alloué aux goûters des élèves de maternelle et l'accès restreint aux toilettes du restaurant scolaire les jeudis et vendredis soirs sont problématiques. Une solution est à l'étude.

- Prise de parole de M. D., Président de l'EPA :

L'association veut travailler de concert avec les enseignantes et la Mairie. Elle souhaite également soulever des questions mais aussi faire remonter tout ce qui fonctionne et apporter des propositions. M. D. explique que l'EPA souhaite faciliter la passerelle avec le collège, proposer des interventions à l'école.

La question de la digitalisation des documents de rentrée est évoquée ainsi que le souhait de l'augmentation des décroissements entre les classes bilingues et monolingues.

Aucune autre question ou intervention.

Le conseil d'Ecole est clos à : 19h46